

## CHAPTRE IV

### LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment et dans quel but les fondateurs ont l'intention d'intervenir au sein de la société. Nous allons maintenant traiter des conditions qui étaient nécessaires, selon les fondateurs, à la réalisation de leurs objectifs. La liberté d'exprimer leurs idées serait la première de ces conditions. Mais les fondateurs respectent aussi des lignes de conduites qu'ils ont eux-mêmes choisies. Ces limites concernent le caractère moral du journal, le ton employé dans les discussions et les rapports que le journal entretient avec les milieux politiques, religieux ou d'affaires. En effet, la liberté de la presse peut aussi dépendre du lien qui unit les fondateurs à un parti ou au clergé. Les moyens à la portée des fondateurs peuvent aussi avoir une incidence sur leur capacité d'éduquer, d'influencer et de plaire aux lecteurs.

#### **4.1 La liberté de la presse**

L'importance accordée par les historiens qui ont étudié le XIXe siècle à la question de la liberté de la presse (voir chapitre 1) nous porterait à croire que ce sujet en serait un de prédilection pour les fondateurs de journaux. En effet, le contrôle de la presse par l'État ou par le clergé n'était-il pas un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs qu'ils entendaient réaliser à travers la nouvelle publication? Pourtant, la question de la liberté de la presse telle qu'elle est abordée dans l'historiographie québécoise n'occupe pas une place très importante dans les textes de premiers numéros.

Le type de sources que nous utilisons y est sans doute pour quelque chose. Le texte de fondation sert à expliquer ses objectifs à des lecteurs potentiels et non à évoquer les obstacles qui pourraient nuire à leur réalisation. Pourtant, même si la plupart des textes sont effectivement très optimistes, il arrive que les fondateurs y abordent les difficultés économiques, le manque d'intérêt du public ou les complications techniques. Dans le cas des obstacles à la liberté de la presse, il se pourrait que l'attitude la plus prudente soit de s'abstenir d'aborder le sujet. Les auteurs des textes croient sans doute qu'il vaut mieux éviter d'entrer en conflit avec les autorités politiques et religieuses dès le lancement d'une nouvelle feuille.

#### 4.1.1 La liberté d'expression

Mais surtout, c'est la conception même que les acteurs ont de la liberté de la presse qui expliquent qu'ils en parlent peu. Les luttes qui ont marqué les débuts de la presse québécoise concernaient surtout la *liberté d'expression* ou liberté *de* presse pour reprendre une expression utilisée par Jean de Bonville<sup>1</sup>. Il ne s'agit pas d'un problème propre à la presse; il concerne la liberté dont dispose chaque individu au sein de la société. Les fondateurs qui entendent défendre la liberté ou les libertés, défendent aussi la liberté d'expression. Pour le rédacteur du journal *Le Temps*, la liberté de presse va de pair avec les autres types de libertés: «Après la liberté individuelle et la liberté religieuse, vient tout naturellement la liberté de la presse qui, suivant la Justice, est le palladium de toutes les libertés»<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean de Bonville distingue la liberté *de* presse, qui est la liberté de publier les opinions, et la liberté *de la* presse, qui concerne l'autonomie de la presse face aux autres institutions dans «La liberté de presse à la fin du XIXe siècle: le cas de Canada-Revue», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, no 4 (mars 1978), p.501 à 523.

<sup>2</sup> *Le Temps*, 18 juillet 1838.

Défendre la liberté est au programme de nombreux fondateurs de journaux, des plus libéraux aux plus conservateurs. Ce qui varie, c'est le groupe dont on veut défendre la liberté et, surtout, l'étendue de la liberté revendiquée. Elle varie en fonction de la vision du bien-être général des fondateurs du journal. Certains veulent inspirer à leurs lecteurs «des idées de liberté et d'indépendance»<sup>3</sup>. Mais, dans d'autres feuilles plus modérées, il s'agit de la liberté à l'intérieur du respect de la constitution: «qui prescrit des devoirs en conférant des droits, réprime la licence pour mieux assurer la liberté»<sup>4</sup> ou dans les limites de la religion: «servir de champion aux libertés et aux droits de l'Église»<sup>5</sup>.

Certaines affirmations traitent plus directement de la liberté d'expression et de celle de la presse. Dans *Le Populaire*, on affirme que «La liberté de conscience est, sans aucun doute, la première des libertés de l'existence des hommes»<sup>6</sup>. Peu importe l'angle sous lequel on aborde la liberté, des liens avec la pratique du journalisme sont présents. La liberté fait partie des causes que la presse doit soutenir, mais elle est aussi nécessaire pour que les fondateurs puissent s'exprimer et défendre des causes: «Si l'on juge du degré de liberté dont jouit un état par le bien-être de ses habitants, la prospérité de la presse populaire est un garant de leurs lumières et de leur patriotisme»<sup>7</sup>.

---

<sup>3</sup> *Le Pays*, 15 janvier 1852.

<sup>4</sup> *L'Ami du peuple*, 2 juin 1832.

<sup>5</sup> *Le Nouveau monde*, 17 août 1867.

<sup>6</sup> *Le Populaire*, 10 avril 1837.

<sup>7</sup> *Le Jean-Baptiste*, 6 novembre 1840.

#### 4.1.2 Contrôle politique et religieux

Le discours conserve généralement un caractère abstrait et presque jamais les auteurs ne mentionnent des obstacles concrets à la liberté des journaux. Bien entendu, lorsqu'un fondateur annonce que sa publication se portera à la défense de la liberté, il fait implicitement référence aux autorités qui ont le pouvoir de l'enfreindre. Mais le contrôle politique ou religieux dont les historiens traitent abondamment n'est jamais directement abordé dans les textes que nous étudions. Un seul journal d'opinion fait mention d'un contrôle politique qui pourrait l'empêcher de réaliser son programme. Il s'agit du journal *Le Jean-Baptiste* de A. Gauvin qui parle de la méfiance des autorités envers la puissance de la presse: «La presse est un levier tout-puissant qui a son point d'appui dans les masses; c'est pourquoi elle est si redoutée d'un gouvernement qui doit ménager les ressentiments populaires»<sup>8</sup>. Quant aux autres types de publications, il ne semble pas que la question du contrôle politique soit un problème pour eux.

La première décennie que nous étudions, qui va de 1830 à 1840, fut marquée par la crise politique qui mena aux Rébellions. Dans notre corpus, trois journaux ont connu des interruptions de publication. *La Quotidienne* avait été fermée et son fondateur François Lemaître arrêté, à cause de son implication dans les Frères Chasseurs<sup>9</sup>. *Le Populaire* a dû aussi fermer temporairement ses portes. Les locaux du journal avaient été vandalisés et il semble qu'il y ait eu un conflit entre le propriétaire et son imprimeur.<sup>10</sup> *La Minerve* fut fermée de 1837 à 1842, Ludger Duvernay ayant dû s'exiler aux États-Unis pour fuir les autorités britanniques<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours, vol I, 1764-1859*, Québec, Presses de l'Université Laval, p.98.

<sup>10</sup> *Le Populaire*, 21 mars et 12 avril 1838.

<sup>11</sup> André Beaulieu et Jean Hamelin, *vol I op. cit.*, p.57.

François Lemaître traite de ces difficultés dans le texte qui accompagne la reprise de *La Quotidienne*: «[...]depuis le meurtre du *Vindicator* et l'assassinat juridique de *La Minerve*, il n'y a maintenant de journal dans ce district, et pour mieux dire dans toute la province, que *La Quotidienne* qui soit véritablement dévouée aux intérêts canadiens»<sup>12</sup>. Mais Lemaître ne blâme pas directement les autorités gouvernementales pour la fermeture de son journal. Il affirme que les problèmes qu'il a connus sont le résultat d'une conspiration menée par les journaux *Le Populaire* et *L'Ami du peuple* alors que, selon lui, «[...]l'existence de *La Quotidienne* était à peine connue de la classe qui se dit britannique.»<sup>13</sup> Quant au journal *Le Populaire*, il réaffirme lors de sa réouverture sa loyauté au gouvernement: «Nous donnerons notre concours à la marche du gouvernement, tant qu'elle tendra à protéger les droits de tous, tant qu'elle aura pour objet la prospérité générale.»<sup>14</sup>.

Le contrôle exercé par l'Église sur la presse n'est pas davantage abordé par les fondateurs<sup>15</sup>. Les journaux religieux comme le *Witness*, *L'Observateur catholique* ou *Le Nouveau monde* promettent de promouvoir la religion et les valeurs chrétiennes. Les autres se contentent de dire qu'ils vont respecter la morale et la religion ou ils ne disent rien du tout. Mais il semble qu'il soit très mal vu d'affirmer que les questions religieuses ne seront pas abordées, comme l'a fait Arthur Buies dans le prospectus de son journal *Le Réveil*.<sup>16</sup> La preuve en est la vive réaction qu'a suscitée cette affirmation dans les journaux proches du clergé et dont Buies nous parle dans le

---

<sup>12</sup> *La Quotidienne*, 31 mai 1838.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Le Populaire*, 10 avril 1837

<sup>15</sup> Selon Jean De Bonville, il ne s'agissait pas non plus d'un sujet fréquemment abordé dans la correspondance des hommes d'Église. Jean De Bonville, «La presse dans le discours des évêques québécois de 1764 à 1914», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.49, no 2 (automne 1995), p.195-222.

<sup>16</sup> Prospectus du journal *Le Réveil*, 1876.

premier numéro du journal: «comme leur religion particulière ne leur permet pas de vivre une minute sans damner quelqu'un, ils se sont précipités sur le *RÉVEIL* qui leur est apparu comme Belzébuth venant subitement détruire toutes les églises»<sup>17</sup>.

#### 4.1.3 Autoréglementation

Plutôt que de s'attaquer à un ennemi extérieur, les fondateurs des journaux profitent du prospectus pour présenter aux lecteurs des règles de conduite qu'ils entendent suivre dans la réalisation de leurs objectifs. Dans les journaux politiques, les fondateurs promettent de promouvoir leurs points de vue sans jamais dépasser les limites du bon goût: «Nous ignorerons les personnalités à l'égard de nos confrères de la presse, car nous avons toujours pensé que d'avilir des adversaires ça n'avance en rien ni l'intérêt public ni celui du Journal, si on les croit dans l'erreur combattons-les avec des armes courtoises et sans injures [...]»<sup>18</sup>. On assure que les attaques ne viseront que les mesures prises ou défendues par les adversaires politiques, sans jamais s'attaquer aux individus. La formule «Les principes et non les hommes», utilisée par Xavier Rambau dans le premier numéro de *La Patrie*, résume bien le point de vue exprimé par la majorité des auteurs. Les fondateurs de feuilles consacrées aux arts annoncent une conduite similaire: «Nous nous interdirons toute personnalité de bas étage, toute exagération dans le blâme ou l'éloge; et l'impartialité la plus complète présidera toujours à la rédaction»<sup>19</sup>. Il en va de même des feuilles illustrées, littéraires, qui, pour la plupart, visent un public familial.

Les journaux humoristiques représentent un cas particulier puisque plusieurs se moquent des politiciens pour faire passer leurs opinions. Leurs fondateurs affirment

---

<sup>17</sup> *Le Réveil*, 27 mai 1876.

<sup>18</sup> *Le Fanal*, 24 mai 1879.

<sup>19</sup> *L'Artiste*, 10 mai 1860.

cependant faire une différence entre la vie publique et la vie privée: «We believe that a man's actions, in as far as they affect the public, are fair subjects for criticism. His actions and habits in private life, are his own to answer for his own conscience»<sup>20</sup>. Le même journal ajoute que c'est par manque de talent que le journalisme humoristique tombe souvent dans les personnalités et le libelle: «If comic journalism in Canada has resulted so far in failure, and snits for libel, it has been because an insufficiency of talent has been employed, and because the wit has always been overflavored with personality.»<sup>21</sup>

Presque toutes les publications annoncent au sujet de la religion et de la morale le même respect que dans les propos politiques. Cette affirmation est presque systématique quand il s'agit du feuilleton: «[...] la plus stricte moralité présidera dans le choix de nos feuilletons: notre but est d'amuser mais non de pervertir...»<sup>22</sup>. La promesse de respecter la religion et la morale semble tellement aller de soi qu'elle perd un peu de sa portée, d'autant plus que les fondateurs ne traitent jamais de leur conception de la moralité et du respect de la religion. Ces promesses n'excluent donc pas qu'il y ait des divergences entre différents journaux ou entre un journal et le clergé sur ce qui est considéré comme moral.

Les journaux religieux ou proches des milieux ultramontains forment un cas à part puisqu'ils se présentent comme des remèdes à l'immoralité que pourraient véhiculer les autres feuilles et qu'ils prétendent que leur contenu sera basé sur des valeurs chrétiennes. Dans le *True Witness*, on accepte de se soumettre à la censure cléricale et, dans *Le Nouveau monde*, on affirme se soumettre aux points de vue de l'Église: «Il n'y aura pour nous aucun sacrifice de principes à modeler nos écrits sur

---

<sup>20</sup> *The Free Lance*, 21 août, 1867.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Le Feuilleton illustré*, 2 janvier 1880.

ses divins enseignements et à en faire le point d'appui de toutes les doctrines sociales et politiques que nous serons appelés à traiter».<sup>23</sup>

Ces limites que se fixent les fondateurs sont habituellement en conformité avec le mandat qu'ils entendent réaliser et avec le public visé. Les journaux dont le thème principal est la religion ou ceux qui visent un public familial sont ceux qui accordent le plus d'importance à la question du ton employé et du respect de la morale. Mais il est possible que ces règles volontaires aient aussi été le reflet de limites que les fondateurs pouvaient rencontrer dans la pratique du journalisme. Par exemple, les historiens font souvent mention des nombreuses poursuites pour libelle auxquelles pouvaient faire face les rédacteurs d'un journal. De même, l'importance de respecter la morale et la religion peut être associée à un risque d'être condamné par l'Église et de perdre ainsi une partie de son lectorat.

Les auteurs des textes de fondation sont en somme plutôt discrets sur les entraves extérieures à la liberté de la presse. Leurs proclamations de bonnes intentions nous permettent toutefois de cerner les limites qui étaient généralement admises de tous. Ces consensus n'excluent pas des divergences sur l'étendue réelle de ces limites. La morale, le respect de la religion et la courtoisie peuvent être vus différemment dans la pratique, selon les convictions et positions idéologiques de chacun.

#### **4.2 Indépendance et impartialité**

Nous avons traité jusqu'ici de limites qui proviennent de l'extérieur ou que les fondateurs se fixent eux-mêmes. Mais il existe aussi des limites à la liberté de la presse qui sont dues au fonctionnement même de l'entreprise et à ses liens avec le reste de la société. Dans la conception moderne du journalisme, la liberté de la presse est aussi liée à l'objectivité. Le journaliste doit être détaché de tous liens avec les

---

<sup>23</sup> *Le Nouveau monde*, 17 août 1867.

groupes politiques ou autres dans son rôle de courroie de transmission entre les institutions et le public<sup>24</sup>. Or, nous avons souligné dans le deuxième chapitre que les rapports entre la presse et les autres institutions ne sont pas les mêmes à l'époque du journal d'opinion qu'à l'époque du journal d'information. Les fondateurs, au milieu du XIXe siècle, veulent aussi «servir entre le gouvernement et le peuple d'intermédiaire, sur l'impartialité, la justice et la loyauté»<sup>25</sup>. Cependant, ils sont très souvent liés aux institutions politiques, religieuses ou économiques. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, plusieurs historiens, comme Jean de Bonville, considèrent que le lien qui unit les fondateurs aux groupements politiques, surtout pour le financement, limite le journal à la conformité aux idées du parti. Ils y voient donc un obstacle à la liberté de la presse. Si ces auteurs tiennent compte de la situation des hommes de presse au XIXe siècle au sein de la société, ils y opposent une conception de la liberté de la presse et du rôle des journaux qui correspond à celle des journalistes du XXe siècle.

Nous avons cherché à connaître le point de vue des fondateurs sur l'influence que leurs rapports avec les milieux politiques, religieux ou des affaires peuvent exercer sur la réalisation du mandat qu'ils se sont donné. L'historiographie nous dépeint habituellement des journaux entièrement subordonnés aux idées des partis politiques. Pourtant, nous constatons que la plupart des feuilles proclament leur indépendance face à ces groupes et les textes de premiers numéros sont remplis de déclarations d'indépendance et d'impartialité comme celle de *L'Aurore des Canadas*: «Le Soussigné donnera son opinion d'une manière libre, véridique et impartiale sur les différents sujets qui auront rapport au bien-être de cette belle et florissante

---

<sup>24</sup> Jean Charron, Jacques Lemieux et Florian Sauvageau dir., *Les journalistes, les médias et leurs sources*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1991, 237p.

<sup>25</sup> *Le Temps*, 23 juin 1838.

Colonie[...]»<sup>26</sup>. La fréquence de ces déclarations démontre l'importance pour les fondateurs de se dissocier des partis politiques. Se dire indépendant ou impartial fait partie des éléments presque obligatoires du prospectus. Il semble donc que même avant le développement du «nouveau journalisme»<sup>27</sup> ou du journal d'information<sup>28</sup>, il était indiqué pour une nouvelle publication de proclamer son impartialité. Environ la moitié des journaux d'opinion de notre corpus prennent leur distance faces aux partis politiques. On remarque que ces déclarations sont moins fréquentes au moment de l'Acte d'Union et au moment de la Confédération. Dans ces cas, il arrive même que les fondateurs présentent une position idéologique très claire. Cependant, ils annoncent rarement être subordonnés à un parti politique.

Si beaucoup de fondateurs proclament qu'ils seront impartiaux, indépendants ou sans couleurs politiques, peu d'entre eux donnent les raisons pour lesquelles un journal doit être indépendant et quelques-uns seulement dépassent la déclaration de bonnes intentions. Pour le rédacteur du *Populaire*, l'indépendance «est cette liberté qui met l'écrivain à l'abri de toutes suggestions étrangères et qui lui permet de marcher d'un pas assuré dans la carrière qu'il est chargé de parcourir»<sup>29</sup>. Pour le fondateur de *L'Observateur canadien*, un journaliste doit demeurer indépendant, car il «n'est en quelque sorte, qu'un historien des événements contemporains»<sup>30</sup>. Cette vision, qui se rapproche de la conception du journalisme d'information a pourtant été écrite en 1838. Pour Thomas D'Arcy McGee, le fondateur de *New Era*, l'indépendance est essentielle

---

<sup>26</sup> *L'Aurore des Canadas*, 2 juin 1832.

<sup>27</sup> Paul Rutherford, *A Victorian Authority: the Daily Press in Late Nineteenth-Century Canada*, Toronto, Toronto University press, 1982, x-292p.

<sup>28</sup> Jean de Bonville, *La presse québécoise de 1884 à 1914. Genèse d'un média de masse*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 416p.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *L'Observateur canadien*, 3 mars 1838.

à la crédibilité et à l'utilité du journalisme: «Independence of dictation is essential to the credit and usefulness of Journalism»<sup>31</sup>.

La fréquence de ces déclarations et la vigueur avec laquelle certains fondateurs clament leur indépendance laissent entendre qu'ils considèrent que les autres feuilles sont plus soumises aux partis politiques. Mais les textes sont en général peu explicites sur ce sujet. Arthur Buies cependant est plus bavard et il dénonce:

[...] l'assujettissement de chacun de ces organes à une politique étroite, pleine de préjugés et de duperies, bornée le plus souvent à des agressions réciproques qui n'ont aucun intérêt et n'apportent aucune instruction à leurs lecteurs, les condamne à exclure toute appréciation indépendante des affaires publiques, quand il ne les force pas à les ignorer complètement<sup>32</sup>.

Si ce concept d'indépendance semble répandu au sein des artisans de la presse, il serait important de comprendre sa signification et surtout de voir s'il est le même pour tous. Dans la plupart des cas, il s'agit de se dissocier des partis politiques. Être impartial ou indépendant n'exclut pas nécessairement la défense d'une ou de plusieurs causes comme l'éducation, la colonisation, le respect des principes libéraux, le libre-échange économique ou *L'Union* de tous les Canadiens français. Quand ils n'utilisent pas les termes indépendance ou impartialité, les fondateurs affirment être sans couleur politique: «Notre couleur est l'absorption de toutes les autres, c'est le blanc, signe certain de la pureté de nos intentions»<sup>33</sup> ou ne suivre la ligne d'aucun parti: «En politique, Les *Guêpes* embrassent le célibat. Épouser un parti est assujettissant»<sup>34</sup>; «Nous serons complètement indépendants des partis politiques qui

---

<sup>31</sup> *New Era*, 25 juin 1857.

<sup>32</sup> *Le Réveil*, début 1876.

<sup>33</sup> *Polichinelle*, 22 janvier 1858.

<sup>34</sup> *Les Guêpes*, 28 juillet, 1870.

divisent l'opinion publique, nous réservant d'appuyer ceux qui nous paraîtront être sur telles mesures en droit et en raison»<sup>35</sup>, déclare *Le Fanal*.

Les causes défendues par les fondateurs du journal donnent souvent des indications très précises sur leurs opinions politiques. Le journal *Le Temps* est fondé en 1838 par James Phelan, rédacteur de *La Minerve* avant sa fermeture. Tout en proclamant son impartialité, le fondateur annonce clairement qu'il veut défendre les intérêts des Canadiens français: «Nous prévoyions bien que nous aurons souvent à défendre celles des origines dont se composent la majorité des gens du pays, contre les attaques sans cesse renaissantes de l'esprit de parti, mais en cela nous prouverons notre impartialité et notre amour pour la raison et la justice»<sup>36</sup>. Les nouveaux propriétaires de *La Minerve* proclament aussi en 1871 leur indépendance. Ils soulignent cependant vouloir «exploiter dans toute la mesure du possible cette carrière féconde que l'âge, les services passés, le travail, les sacrifices et la fidélité aux principes et aux amis lui ont assurée»<sup>37</sup>. Enfin, dans un texte de 1879, les propriétaires admettent que le journal a bénéficié du patronage gouvernemental jusqu'en 1873<sup>38</sup> (année où un gouvernement libéral fut élu à Ottawa).

D'autres journaux vont plus loin et entendent être indépendants des systèmes de pensée: «*L'Union* n'appartient à aucune école et n'obéit à aucun esprit de système»<sup>39</sup>. Mais il y aura quand même des prises de position, des commentaires. On dit sensiblement la même chose dans le *Daily Advertiser*: «Neutral then we profess

---

<sup>35</sup> *Le Fanal*, 24 mai 1879.

<sup>36</sup> *Le Temps*, 18 juillet 1838.

<sup>37</sup> *La Minerve*, 9 septembre 1871.

<sup>38</sup> *La Minerve*, 10 mars 1879.

<sup>39</sup> *L'Union*, 27 juillet 1858.

ourselves as regards PARTY only — not as regards MEASURE»<sup>40</sup>. Il est donc clair que les termes indépendance et impartialité ne sont pas des synonymes de neutralité. Toutes les feuilles ont à coeur le bien du peuple et doivent le défendre en critiquant ou en approuvant les mesures du gouvernement, ou en mettant de l'avant des solutions. Cette conception de l'indépendance n'exclut pas l'appartenance à un groupe dont les membres partagent une même vision du bien de tous. Mais comme l'indiquent les fondateurs du *Daily Advertiser*, un journal qui s'entend avec un parti sur une mesure particulière n'a pas pour autant à appuyer toutes ses idées<sup>41</sup>.

Enfin, pour certains, l'impartialité consiste à présenter tous les points de vue, sans aucun parti pris. Les fondateurs du *Montreal Tattler* entendent laisser au public la partie éditoriale de leur journal. Afin de montrer leur complète neutralité, ils expliquent qu'ils seront autant en faveur des autorités anglaises que des patriotes ou des indépendantistes irlandais<sup>42</sup>. D'autres, sans être aussi catégoriques, vont laisser de la place dans leur feuille pour les opinions divergentes: «Cette impartialité amènera également la publication des écrits qui pourraient contrarier nos vues, nous réservant seulement le droit de leur adjoindre nos observations critiques»<sup>43</sup>.

Ces façons de concevoir l'indépendance de la presse se trouvent dans les journaux politiques mais aussi dans des feuilles commerciales, humoristiques, littéraires ou religieuses. Dans tous les cas, les fondateurs affirment que le bien-être général guidera leurs propos et non une ligne de parti. Il est d'ailleurs plus facile pour les périodiques dont la politique n'est pas le principal thème de se proclamer indépendants des partis et de placer la cause défendue en priorité. Ceci ne les

---

<sup>40</sup> *The Daily Advertiser*, 14 mai 1833.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Montreal Tattler*, 29 août 1844.

<sup>43</sup> *Le Populaire*, 10 avril 1837.

empêche pas d'appuyer les politiciens qui ont des idées en conformité avec leur projet de société.

Ces distinctions entre indépendance, sans couleurs ou impartialité ne sont souvent qu'une question de formulation. Cependant, il ressort clairement que les fondateurs n'ont pas l'intention d'être objectifs ou neutres, comme on l'indique dans *L'Union*: «nous ne serons pas neutres, mais indépendants»<sup>44</sup>. Être neutre, ce serait donner les faits sans ajouts de commentaires, sans donner son point de vue. Or, nous avons vu dans le troisième chapitre que les fondateurs ont une vision de la société à promouvoir auprès de l'opinion publique. Se contenter d'informer le public ne serait pas en conformité avec leur vision du rôle de la presse. Mais comme ce rôle est de contribuer au bien-être général, ils ne peuvent non plus suivre systématiquement la ligne d'un parti. Ils doivent se prononcer sur chaque mesure, sur chaque question politique ou religieuse selon le projet de société auquel ils aspirent.

L'indépendance face aux partis politiques est aux hommes de presse du XIXe siècle ce que l'objectivité est à ceux du XXe siècle. Il s'agit d'une ligne de conduite que les fondateurs veulent suivre dans leur intervention sur la scène politique. Le concept d'indépendance est différent de celui d'objectivité parce que chacun correspond à des conceptions différentes du rôle de la presse.

Même s'il est plus courant d'affirmer son indépendance, quelques-uns n'hésitent pas à afficher leurs couleurs politiques. C'est le cas de *La Patrie*, où Honoré Beaugrand annonce que son journal est fondé pour remplacer *Le National* comme «organe du parti réformiste dans le district de Montréal». Les fondateurs du *Pilot* déclarent aussi leur affiliation au parti réformiste: «The removal of the Seat of Government to this city renders is highly desirable that a journal should be establish here which can be relied on as a faithfull advocate to the United Reform Party of

---

<sup>44</sup> *Ibid.*

Canada»<sup>45</sup>. Les fondateurs de *Weekly Expositor* se font une fierté de représenter les Conservateurs: «none but the names of Conservatives are on the list of those who have contributed to the establishment of this paper»<sup>46</sup>. Quant aux feuilles religieuses, c'est avec ardeur que la plupart d'entre elles proclament leur soumission aux idées de l'Église.

Nous n'avons pas remarqué de changements durant la période dans les conceptions sur l'indépendance et l'impartialité. Qu'il s'agisse de journaux qui admettent être l'organe officiel d'un parti ou qui prétendent n'avoir aucune couleur politique, on trouve des exemples tout au long de la période. La nécessité pour un journal d'affirmer son indépendance vis-à-vis des partis politiques fait presque l'unanimité parmi les fondateurs de journaux, malgré quelques différences dans la définition du concept.

### 4.3 Les moyens

Jusqu'ici, nous avons traité des contraintes qui pourraient limiter les fondateurs dans l'expression de leurs idées. Mais ils peuvent aussi rencontrer d'autres obstacles dans leur intervention auprès du public. Nous avons vu dans le deuxième chapitre que les journaux étaient souvent éphémères et que ceux qui avaient duré bénéficiaient d'un solide appui financier ou étaient associés à un groupe (parti, archevêché ou association). C'est pourquoi nous avons cherché ce que disent les textes au sujet des ressources matérielles et humaines sur lesquelles comptent les fondateurs pour jouer leur rôle au sein de la société.

---

<sup>45</sup> *The Pilot*, 5 mars 1844.

<sup>46</sup> *The Weekly Expositor*, 20 août 1846.

### 4.3.1 Le financement des journaux

Les ressources financières dont dispose un journal peuvent influencer la réalisation du mandat que se donnent ses fondateurs de diverses manières. Tout d'abord, le financement est nécessaire à la survie même du journal. À cette époque où la majorité des journaux ne duraient pas plus d'un an<sup>47</sup>, il n'est pas surprenant de voir les fondateurs s'inquiéter de la situation financière présente et à venir de leur entreprise. Cette situation difficile est abordée dans *Le Moniteur canadien*: «le sort, très souvent peu mérité, de ces nombreux journaux qui depuis vingt ans sont apparus sur la scène de ce monde pour descendre presque aussitôt dans les ténèbres du tombeau, après avoir travaillé pendant quelques heures à cette glorieuse mais pénible mission que l'on appelle LE BIEN ÊTRE DU PEUPLE.»<sup>48</sup>

Les moyens matériels dont disposent leurs fondateurs ont aussi une incidence sur la présentation des journaux. En effet, plusieurs se plaignent ne n'avoir pu lancer le journal dans le format dont ils rêvaient, faute de moyens. C'est le cas d'Honoré Beaugrand qui indique dans le premier numéro de *La Patrie* qu'il «adopte un format modeste pour des raisons d'économie». *L'Aurore des Canadas* doit réduire sa périodicité après six ans d'existence et demande au public de lui fournir les moyens de publier plus souvent<sup>49</sup>. Dans *Le Sauvage*, on fait aussi appel aux lecteurs pour parvenir à publier un journal de plus grand format car dans le premier numéro des articles ont dû être coupés faute de temps et de place: «Si la faveur publique accorde un pauvre deux sous à ces quatre pages, si le peuple remplit la première des conditions, nous serons plus explicites au deuxième numéro. Vos conditions, mises

---

<sup>47</sup> Voir le tableau 2.2 au chapitre I.

<sup>48</sup> *Le Moniteur canadien*, 10 mai 1849.

<sup>49</sup> *L'Aurore des Canadas*, 16 décembre 1845.

ou non à effet, régleront la liste des nôtres»<sup>50</sup>. *Le Fanal* avoue lancer un journal de petit format en disant «On ne naît pas grand»<sup>51</sup>.

Un seul prospectus fait le lien entre la situation financière d'une feuille et sa capacité à faire preuve d'indépendance dans ses pages. Il s'agit du texte qui suit l'association des frères Duvernay et de Clément-Arthur Dansereau comme propriétaires de *La Minerve*. Ils affirment vouloir faire servir l'indépendance de leur situation à l'indépendance de leurs appréciations<sup>52</sup>. Si la formule n'est pas précise sur le sens qu'ils donnent à l'indépendance, elle indique clairement que la situation financière d'un journal est importante pour y aspirer.

Le revenu auquel font d'abord appel les auteurs des prospectus est celui fourni par les abonnements des lecteurs. C'est ce que le *Franc-parleur* appelle le «patronage public». Le fondateur de *Polichinelle* en 1868 formule sans ambiguïté la nécessité de cet encouragement: «Une enveloppe de papier monnaie ne lui ferait pas de mal. Aussi espérons-nous que vous ouvrirez une liste de souscription, pour faire exécuter l'idée merveilleuse de notre Journal»<sup>53</sup>. Même si les abonnements ne peuvent à eux seuls permettre la survie d'un journal, les premiers numéros y accordent tout de même une importance considérable. Quand le prospectus ne contient pas de renseignements sur les modalités un autre texte y est consacré. Mais les abonnés n'étaient pas tous de bons payeurs. Les éditoriaux qui suivent les changements de propriété sont fréquemment accompagnés de textes exhortant les lecteurs à s'acquitter de leur dû. C'est le cas de W.H. Higman et Thos. J. Donohue, nouveaux propriétaires du journal

---

<sup>50</sup> *Le Sauvage*, 24 juin 1847.

<sup>51</sup> *Le Fanal*, 24 juin 1879.

<sup>52</sup> *La Minerve*, 9 septembre 1871.

<sup>53</sup> *Polichinelle*, 22 janvier 1858.

*The Pilot*, qui demandent que les dettes contractées auprès de leur prédécesseur leur soient remboursées<sup>54</sup>.

En plus de représenter une entrée directe d'argent, le nombre a une influence sur l'intérêt que les annonceurs vont porter au nouveau journal. La publicité est déjà un élément très important du financement des journaux, même si ne n'est pas comparable avec l'influence qu'elle aura sur la presse après la révolution industrielle<sup>55</sup>. Les fondateurs vantent dans les premiers numéros la diffusion de leur journal afin d'attirer les annonceurs. Habituellement, les conditions du journal pour les annonces suivent immédiatement celles sur les abonnements.

Un journal, *Le Bulletin commercial*, a fait de la publicité son objet tout autant que sa source de revenus. Il s'agit d'un recueil d'annonces destiné à stimuler le commerce de la colonie. Sa devise: «La publicité est l'âme du commerce»<sup>56</sup>. D'autres sont moins enthousiastes et entendent minimiser l'importance de la publicité dans leur feuille: «Le "*Vrai canard*" assignera les bornes les plus restreintes à la publicité des annonces et se gardera, coûte que coûte, de devenir une affiche ou une circulaire pour les marchands<sup>57</sup>».

Cependant, même les journaux les plus vertueux peuvent difficilement se priver de cette source de revenu. *L'Observateur catholique* est une feuille religieuse qui, selon l'aveu même des fondateurs, n'est pas l'organe officiel du clergé. Dans le premier numéro, on annonce que les propriétaires en sont venus «à la résolution de ne pas exclure de leur Journal les annonces»<sup>58</sup>. Enfin, il est à noter que le rédacteur de *La*

---

<sup>54</sup> *The Pilot*, 30 février 1848.

<sup>55</sup> Jean de Bonville, *La presse québécoise de 1884 à 1914*, *op cit.*

<sup>56</sup> *Le Bulletin commercial*, 22 juin 1858.

<sup>57</sup> *Le Vrai canard*, 23 août 1879.

<sup>58</sup> *L'Observateur catholique*, 9 juin 1854.

*Revue canadienne* s'adresse aux annonceurs en anglais, dans une partie du prospectus qui vante les mérites de la feuille pour l'apprentissage du français.

Peu de fondateurs parlent du patronage de l'État ou des partis politiques. Ce n'est guère surprenant quand on constate l'importance accordée à l'indépendance dans les prospectus. On a vu plus haut que *La Minerve* a parlé du patronage gouvernemental après qu'il eût pris fin. Les journaux qui affirment ouvertement être l'organe officiel d'un parti reconnaissent implicitement que ce parti les finance. Certains sont encore plus clairs. Par exemple, Rollo Cambell, quand il devient propriétaire du journal *The Pilot*, sollicite l'appui du parti réformiste: «It is hoped that the reformers of United Canada will give the *Pilot* an increased amount of patronage and support»<sup>59</sup>. De même, les fondateurs du *Weekly Expositor* se vantent d'être appuyés par d'illustres conservateurs: «We are enabled to state that the most wealthy and influential of the Conservatives of the country [...] are numbered amongst the supporters of the paper»<sup>60</sup>.

Un journal peut aussi recevoir l'appui d'un organisme gouvernemental comme le Conseil d'agriculture. C'est le cas de *La Semaine agricole*<sup>61</sup>. Le clergé, comme le gouvernement et les partis, soutient financièrement un bon nombre de feuilles. Parfois la feuille est lancée par des clercs ou alors des laïcs prennent en charge le journal qui est subventionné par l'Église. Ces journaux ne traitent pas de financement dans leurs premiers numéros.

---

<sup>59</sup> *The Pilot*, 30 mai 1849.

<sup>60</sup> *The Weekly Expositor*, 20 août 1846.

<sup>61</sup> André Beaulieu et Jean Hamelin, *vol II op.cit.* p.139.

#### 4.3.2 Les ressources humaines

Nous avons vu dans le second chapitre que le personnel des journaux du milieu du XIXe siècle est habituellement assez restreint. Il n'est pas rare que la même personne cumule les fonctions de rédacteur, imprimeur et propriétaire. Même pour une feuille *in quarto*, rédiger un journal qui est publié une ou même plusieurs fois par semaine est une tâche accaparante, surtout pour quelqu'un dont ce n'est pas la principale profession. Pour y parvenir, les rédacteurs peuvent recourir au feuilleton et aux nouvelles puisées dans les journaux étrangers. Mais ils font aussi appel à des collaborateurs. Le premier numéro sert souvent à présenter ceux qui sont déjà associés au nouveau journal et à solliciter la participation des lecteurs.

Un bon nombre de fondateurs proposent aux lecteurs d'agir à titre de correspondants. Ces personnes sont invitées à fournir des textes qui seront publiés dans le journal. En plus de remplir l'espace, les écrits des correspondants permettent d'avoir des nouvelles de l'extérieur de la ville ou même du pays. C'est ce que l'on annonce dans le premier numéro de *La Patrie* en 1854 : «Nous avons pris des arrangements pour avoir des nouvelles immédiates et une chronique des événements qui se passeront à Québec et à New York, et avant peu nous espérons pouvoir offrir à nos lecteurs une correspondance parisienne [...] »<sup>62</sup> Dans le *Montreal Tattler*, on compte sur les lecteurs pour assumer la partie éditoriale du journal<sup>63</sup>. Dans tous les cas, on prévient que les collaborateurs doivent éviter la polémique et les attaques personnelles: «Aucune correspondance injurieuse ou diffamatoire, signée ou non, ne sera reçue»<sup>64</sup>.

---

<sup>62</sup> *La Patrie*, 26 septembre 1854.

<sup>63</sup> *The Montreal Tattler*, 29 août 1844.

<sup>64</sup> *Les Guêpes*, 28 juillet 1870.

On fait aussi appel au public pour la partie littéraire du journal. On s'adresse alors tout particulièrement à la jeunesse: «D'ailleurs, nous espérons l'appui de tous les jeunes Canadiens qui visent à la réputation littéraire, c'est pour eux une occasion qui leur offre les moyens de nourrir, et faire briller les talents que la nature leur a donnés»<sup>65</sup>. Les fondateurs du *Citoyen* comptent aussi sur leurs «jeunes amis», pour contribuer à enrichir la «Littérature indigène»<sup>66</sup>.

Dans la plupart des cas, les premiers numéros donnent peu d'information sur l'identité des artisans du journal. Les rédacteurs s'adressent aux lecteurs au nom du journal. À cette époque où l'anonymat prévaut dans la presse québécoise, l'autorité d'une feuille a rarement pour base l'identité de ses artisans. Dans les journaux d'opinion, les fondateurs qui veulent prouver leur crédibilité soulignent qu'ils ont reçu l'appui de personnes influentes. Dans les organes officiels, les fondateurs sont plus précis et donnent aussi l'allégeance politique des gens qui ont supporté la fondation de la feuille. Dans les journaux religieux, les auteurs insistent sur l'appui qu'ils reçoivent du clergé et sur leur soumission à ses idées. Pour ce qui est des périodiques qui traitent de commerce et d'agriculture, leurs fondateurs soulignent qu'ils reçoivent l'appui et la collaboration de personnes compétentes dans ces domaines.

La question de la compétence gagne en importance au cours de la période. En politique, il semble que tous les fondateurs soient aptes à se prononcer, qu'ils soient politiciens, hommes d'affaires, écrivains ou prêtres. Dans les autres domaines, les fondateurs insistent davantage sur les qualifications de leurs collaborateurs. Dans *Le Figaro*, on assure que les critiques d'arts seront «dues à des plumes compétentes»<sup>67</sup>.

---

<sup>65</sup> *Le Courrier canadien*, 17 janvier 1838.

<sup>66</sup> *Le Citoyen*, 10 septembre 1844.

<sup>67</sup> *Le Figaro*, 4 novembre 1879.

Médéric Lanctot annonce dans le prospectus de *La Presse* que «[...]des articles sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'horticulture, l'hygiène, la morale, seront publiés tant au point de l'utile que de l'agréable, par des écrivains qui feront de ces divers sujets leur spécialité»<sup>68</sup>. On peut aussi recourir à des collaborateurs pour ajouter à l'autorité morale de la feuille, comme lorsque l'on annonce dans *La Feuille d'érable* la «coopération active de membres du clergé bien connus pour leur patriotisme»<sup>69</sup>.

#### 4.4 Conclusion

Notre objectif était de connaître le point de vue des fondateurs sur les conditions qu'ils jugent nécessaires à la réalisation de leurs objectifs. Tout d'abord, il ressort de cette recherche que la liberté de la presse, telle qu'elle est habituellement abordée par les historiens, ne constitue pas un sujet fréquemment abordé dans les premiers numéros. Ceux qui en parlent l'associent à la liberté en général. Aussi, tous les fondateurs ne sont pas en faveur de la libre expression des opinions. Certains journaux ont justement été lancés pour apporter une alternative aux idées que le clergé ou d'autres personnes jugeaient néfastes. C'est pourquoi des expressions comme *dénoncer les abus* peuvent avoir plus d'un sens. Si pour certains il s'agit de dénoncer les abus de pouvoir, pour d'autres il s'agit plutôt de limiter la diffusion de doctrines contraires à leur idéal de société.

La seule mention du contrôle politique de la presse suit de près les Rébellions et l'Acte d'Union, ce qui coïncide avec l'historiographie, où l'on souligne habituellement qu'après l'obtention du gouvernement responsable ce problème

---

<sup>68</sup> *La Presse*, 15 septembre 1863.

<sup>69</sup> *La Feuille d'érable*, 1er mai 1880.

disparaît. Il faut noter que le type de gouvernement a changé et qu'il est plus propice à l'expression d'opinions contraires à celles des autorités en place. Quant au contrôle exercé par le clergé catholique, aucun journal n'en fait mention. Arthur Buies rapporte que les journaux qui représentent les milieux ultramontains lui ont reproché de vouloir éviter le sujet de la religion. Dans l'ensemble, il semble que tous sont convaincus qu'ils respecteront la morale, sinon la religion.

En considérant le type de source que nous utilisons, il n'est pas surprenant de constater que les déclarations d'autoréglementation prennent davantage de place. Ces textes sont au départ des résolutions de bonnes intentions. Comme en ce qui concerne leur projet de société et les moyens d'y parvenir, les fondateurs semblent assez sûrs de leurs propres opinions sur le ton à employer et les propos à tenir pour demeurer courtois et respecter la morale. Il est aussi possible que quelques-uns savaient qu'ils entreraient éventuellement en conflit avec les autorités religieuses ou politiques, vu la nature des idées qu'ils entendaient défendre. Dans ce cas, le fait même de lancer un journal qui les prônent constitue une prise de position, alors pourquoi en rajouter?

Dès le début de notre travail, nous avions l'intention de chercher des critères ou concepts sur lesquels les fondateurs se basaient dans la pratique du journalisme. L'indépendance est un de ces concepts. Son principal intérêt est de pouvoir analyser les intentions et les actions des hommes de presse du XIXe siècle selon un concept contemporain. En fait, ce que nous appelons l'indépendance comprend toutes les déclarations où les fondateurs annoncent qu'ils n'ont pas l'intention de suivre une ligne de parti. L'indépendance se compare à l'objectivité dans la mesure où elle constitue une ligne de conduite dans les rapports entre le journal et les milieux politiques. Cependant, être indépendant est différent car la prise de position n'en est pas exclue. Juger des événements selon une grille d'analyse réformatrice, conservatrice, rouge ou ultramontaine n'est pas incompatible avec cette promesse.

Contrairement aux historiens, il est rare que les fondateurs associent la question de l'indépendance à celle des revenus du journal. Cependant, on constate que lorsqu'ils traitent de financement, ils sont bien conscients du mauvais sort qui attend la majorité des nouvelles publications. Dans les prospectus, les fondateurs mettent surtout l'accent sur l'argent provenant des abonnements et des annonces. À première vue, ils ne semblent pas aborder la possibilité de bénéficier du patronage de l'État ou des partis politiques. Mais on peut se demander s'ils font seulement allusion aux abonnements lorsqu'ils font appel à l'encouragement des lecteurs et qu'ils demandent l'appui de leurs amis?